

**300^e RÉUNION (RÉGULIÈRE)
LE 4 NOVEMBRE 2023
ÉCOLE SECONDAIRE DE CLARE**

PRÉSENCES

MEMBRES ÉLUS :	Racette, Diane - présidente	Rive-Sud	
	deVillier, Clyde - vice-président	Argyle	
	Arsenault, Jeff	Halifax **	<i>quitte à 10 h 05</i>
	Babin, Denise	Argyle	
	Benoit, Alfred	Pomquet	
	Comeau, Michel A.*	Clare **	<i>quitte à 11 h 45</i>
	Cottreau, Marcel	Clare	
	David, Cetus	Richmond	
	d'Entremont, Jeanelle	Argyle	
	Haché, Philippe	Inverness	
	Howlett, Katherine	Halifax	
	Larade, Joeleen *	Inverness	
	Lavigne, Hélène *	Annapolis	
	LeBlanc, Rachelle	Clare	
	LeFort, Marcel	Sydney	
	Pinet, Marc	Halifax	
Samson, Blair	Richmond		
ABSENCE MOTIVÉE :	Hinton, Jessica	Truro	
PERSONNEL :	Collette, Michel	directeur général	
	Goud, Audrée-Maude	secrétaire corporative	
	Saulnier, Janine	trésorière	
INVITÉ :	Bertrand, Stéphane	directeur des services opérationnels **	

* *Participation virtuelle*

** *En partie de la réunion*

Samedi 4 novembre 2023

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL

Vérification du quorum

À 8 h 40, le directeur général ouvre la réunion régulière du Conseil et constate le quorum. Audrée-Maude Goud agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2. RECONNAISSANCE CULTURELLEMENT RESPECTUEUSE DU TERRITOIRE MI'KMAW

Le directeur général fait la lecture de la déclaration de reconnaissance culturellement respectueuse du territoire Mi'kmaw.

3. MOMENT DE SILENCE EN MÉMOIRE DE MONSIEUR LIONEL AUCOIN

Les conseillers et conseillères observent un moment de silence en mémoire de Monsieur Lionel Aucoin, concierge à l'École NDA.

4. ÉLECTIONS À LA PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL

4.1. DÉROULEMENT DES ÉLECTIONS

Le directeur général explique les lignes directrices qui régissent les élections à la présidence et à la vice-présidence.

4.2. NOMINATION DES SCRUTATEURS ET SCRUTATRICES

Résolution 300-01

Clyde deViller, appuyé par Philippe Haché, propose de nommer Audrée-Maude Goud et Janine Saulnier à titre de scrutatrices pour les élections 2023 des officiers du Conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4.3. ÉLECTIONS À LA PRÉSIDENTE

4.3.1. Mises en candidature

Les personnes mises en candidature par bulletins secrets sont : Alfred Benoit, Philippe Haché, Katherine Howlett, et Diane Racette.

Alfred Benoit, Philippe Haché, et Katherine Howlett ne se portent pas candidats. Diane Racette accepte sa mise en candidature au poste de présidente.

DIANE RACETTE EST ÉLUE PAR ACCLAMATION AU POSTE DE PRÉSIDENTE DU CONSEIL SCOLAIRE ACADIEN PROVINCIAL POUR UN MANDANT D'UNE ANNÉE.

La présidente assume la présidence de la réunion.

Diane Racette préside l'assemblée.

4.4. ÉLECTIONS À LA VICE-PRÉSIDENTE

4.4.1. Mises en candidature

Les personnes mises en candidature par bulletins secrets sont : Alfred Benoit, Cetus David, Clyde deViller, Philippe Haché, Katherine Howlett, et Marc Pinet.

Alfred Benoit, Cetus David, Katherine Howlett, et Marc Pinet, ne se portent pas candidats.

Clyde deViller et Philippe Haché acceptent leurs mises en candidature au poste de vice-présidence.

4.4.2. Présentation

Clyde deViller, suivi par Philippe Haché, font chacun un exposé de trois minutes et expliquent les raisons qui les motivent à accepter leur candidature.

4.4.3. Vote

Le vote par scrutin secret se déroule. Suite au dépouillement, il y a égalité entre Clyde deViller et Philippe Haché. Conformément aux procédures d'élections, les conseillers et conseillères passent à un deuxième tour de scrutin.

Le deuxième tour de scrutin se déroule. Suite au dépouillement, Clyde deViller, ayant recueilli la majorité des votes, est élu au poste de vice-présidence du Conseil scolaire acadien provincial pour un mandat d'une année.

La présidente remercie Marcel Cottreau pour ses trois années de services à la présidence du Conseil.

4.5. DESTRUCTION DES DOCUMENTS DE MISES EN CANDIDATURE ET DE VOTE

Joeleen Larade n'est pas présente à ce point à l'ordre du jour. La prochaine motion fut alors adoptée à la majorité des voix, conformément au Règlement intérieur, article 6.33 (b).

Résolution 300-02

Jeanelle d'Entremont, appuyée par Katherine Howlett, propose de détruire les bulletins de mises en candidature et de votes de l'élection 2023 des officiers du Conseil.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

Marc Poirier, directeur de l'École secondaire de Clare, souhaite la bienvenue au Conseil à l'école. Il prend un moment pour sensibiliser le Conseil sur différents aspects de l'école; dont certains besoins en infrastructure ainsi que le succès de la salle multi.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Jeff Arsenault s'abstient de voter. La prochaine motion fut alors adoptée à la majorité des voix, conformément au Règlement intérieur, article 6.33 (b).

Cetus David, appuyé par Marcel LeFort, propose d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

6. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune.

7. MOTION D'INFLIGER UN BLÂME

Jeff Arsenault demande que la discussion soit tenue en public.

Il est clarifié que le Conseil n'a pas d'autorité sur la question; spécifiquement que les règlements ministériels de la *Loi sur l'éducation (CSAP)* exigent spécifiquement que le débat se fasse à huis clos.

7.1. COMITÉ À HUIS CLOS

Jeff Arsenault s'abstient de voter. La prochaine motion fut alors adoptée à la majorité des voix, conformément au Règlement intérieur, article 6.33 (b).

Blair Samson, appuyé par Philippe Haché, propose que le Conseil se réunisse à huis clos. ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

Michel Collette, Aurée-Maude Goud, et Janine Saulnier sortent de la pièce et ne font pas partie du comité à huis clos.

Jeff Arsenault quitte la réunion durant le comité à huis clos et ne fait plus partie du quorum.

7.2. FIN DU COMITÉ À HUIS CLOS

Cetus David, appuyé par Philippe Haché, propose de mettre fin au huis clos et de retourner en assemblée régulière. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Michel Collette, Aurée-Maude Goud, et Janine Saulnier reviennent à la réunion.

7.3. RAPPORT DU COMITÉ À HUIS CLOS

Le vice-président indique que le Conseil a eu un débat pour infliger un blâme à un membre du Conseil.

Les détails suivants sont conformes aux règlements ministériels découlant de la *Loi sur l'éducation (CSAP)* en ce qui a trait à l'information obligatoire à inclure dans le procès-verbal lorsqu'un membre se fait infliger un blâme.

a) **Nom complet du conseiller scolaire qui se fait infliger un blâme :**

Jeff Arsenault

b) **La nature du blâme infligé :**

Révocation du droit à Jeff Arsenault de siéger en tant que membre du Conseil pendant trois mois, conformément au paragraphe 52A(1)(b) de la *Loi sur l'éducation (CSAP)*.

c) **La raison du blâme infligé :**

Jeff Arsenault a violé les articles 3, 4, et 5 du Code d'éthiques des membres du Conseil qui exige, entre autres, que les membres du Conseil :

- + N'essaient pas d'exercer une autorité individuelle sur le Conseil (article 3);
- + Doivent se comporter avec respect envers le Conseil et envers les autres membres du Conseil (article 4);
- + Doivent respecter la stricte confidentialité de toute information privée acquise en vertu de leur mandat (article 5).

Les détails et les pièces justificatives sont incluses dans le document de la motion d'infliger un blâme, conformément aux règlements ministériels.

Résolution 300-03

Considérant que Jeff Arsenault, un membre du Conseil, a violé les articles 3, 4, et 5 du *Code d'éthique des membres du Conseil*.

Marcel Cottreau, appuyé par Jeanelle d'Entremont, propose que le Conseil révoque le droit à Jeff Arsenault de siéger en tant que membre du Conseil pendant trois mois, conformément au paragraphe 52A (1)(b) de la *Loi sur l'éducation (CSAP)*.

La présidente, Diane Racette, demande un vote enregistré.

Votes positifs : Joeleen Larade, Hélène Lavigne, Michel A. Comeau, Marc Pinet, Katherine Howlett, Rachelle LeBlanc, Philippe Haché, Cetus David, Clyde deViller, Denise Babin, Jeanelle d'Entremont, Alfred Benoit, Marcel Cottreau, Marcel LeFort, Blair Samson, Diane Racette.

Votes négatifs : Aucun.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

8.1. Réunion 299 (régulière), Centre scolaire Étoile de l'Acadie

Katherine Howlett, appuyée par Cetus David, propose d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière du 23 septembre 2023. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Michel A. Comeau quitte la réunion et ne fait plus partie du quorum.

9. RÉOLUTIONS EN BLOC

Rachelle LeBlanc demande de retirer le point 9.6. *Rapport de la représentante au Conseil provincial des membres (FANE)*. Le point 9.6 est alors retiré du bloc et sera traité au point 13.4.

9.1. SUIVI AUX RÉOLUTIONS 299

9.2. CORRESPONDANCE

9.3. INSCRIPTIONS OFFICIELLES 2023-2024

9.4. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

9.5. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À L'AGA DE L'ACELF

9.6. *RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE AU CONSEIL PROVINCIAL DES MEMBRES (FANE) (retiré du bloc)*

Résolution 300-04

Philippe Haché, appuyé par Alfred Benoit, propose que le Conseil approuve les résolutions en bloc dans les formes présentées, y compris la réception de l'information fournie dans les rapports et les autres documents inscrits dans les résolutions en bloc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Pour des raisons de logistiques, les points 11, *Affaires du Conseil*, et 12, *Remise du Prix de reconnaissance du CSAP décerné à Glenda Doucet-Boudreau*, sont traités à ce temps à l'ordre du jour.

10. RECOMMANDATIONS DES PRIORITÉS EN INFRASTRUCTURE

Lors de la réunion régulière du 24 juin 2023, le Conseil avait adopté de nouvelles lignes directrices pour le choix des priorités en infrastructure qui s'agit d'une évaluation et recommandation de l'équipe administrative qui évalue chacune des écoles du CSAP en considérant les huit facteurs déterminants suivants :

- + Âge des infrastructures et rénovations
- + Capacité de l'école
- + Condition actuelle de l'école
- + Espace - livraison des programmes et services inclusifs
- + Position stratégique
- + Projection du nombre d'élèves
- + Santé et sécurité
- + Vision stratégique du CSAP

Les membres reçoivent la recommandation de l'équipe administrative qui a évalué chacune des écoles du CSAP en fonction des huit facteurs ci-dessus.

Certains membres expriment que bien qu'ils comprennent la raison que certaines écoles sont descendues de niveaux de priorité comparativement aux listes passées, ils sont tout de même déçus.

Les membres sont prêts à adopter la liste des priorités en infrastructure, telle que présentée.

Résolution 300-05

Philippe Haché, appuyé par Marcel LeFort, propose que le Conseil adopte la liste des priorités en infrastructure du CSAP en date du 4 novembre 2023 :

- 1. Région Bedford/Sackville**
Nouvelle école (configuration tentative 4^e à la 8^e année)
- 2. École Mer et Monde**
Rénovations majeures pour offrir la livraison d'un programme de la 9^e à la 12^e année
- 3. Centre scolaire de la Rive-Sud**
Nouvelle école (configuration à déterminer)
- 4. École Pubnico-Ouest**
Nouvelle école (GEF à la 6^e année)
- 5. École du Grand-Portage**
Rénovations majeures (ajout 4 salles de classe, espace pour la livraison des services, cafétéria, tournure d'autobus, stationnement)
- 6. École secondaire Mosaïque**
Rénovations majeures (aménagement pour faire place à 3 salles de classe et espaces pour livraison du programme O2)
- 7. École Belleville**
Rénovations majeures (ajout 4 salles de classe)
- 8. École Beau-Port**
Rénovations (toiture, systèmes mécaniques, planchers, et l'extérieur)
- 9. École Rose-des-Vents**
Rénovations majeures (ajout 4 salles de classe)
- 10. Centre scolaire Étoile de l'Acadie**
Rénovations majeures (ajout 4 salles de classe)
- 11. École secondaire de Clare**
Rénovations majeures (agrandissement du gymnase et ajout d'un centre de métiers spécialisés)
- 12. École acadienne de Truro**
Rénovations majeures (ajout 4 salles de classe, incluant un laboratoire secondaire)

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

Pour des raisons de logistiques, le point 14, *Nouveau plan stratégique*, est traité à ce temps à l'ordre du jour.

11. AFFAIRES DU CONSEIL

11.1. COMITÉ POUR NOMMER LE CENTRE COMMUNAUTAIRE SUR LA PÉNINSULE

Résolution 300-06

Katherine Howlett, appuyée par Philippe Haché, propose que le Conseil nomme Marc Pinet à titre de représentant du Conseil au comité du choix de nom du Centre communautaire sur la péninsule.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

11.2. NOUVEAU REPRÉSENTANT AU CONSEIL DES GOUVERNEURES DE L'UNIVERSITÉ SAINT-ANNE

Résolution 300-07

Marcel Cottreau, appuyé par Marcel LeFort, propose de nommer Blair Samson à titre de représentant 2023-2024 du Conseil au sein du Conseil des gouverneures de l'Université Sainte-Anne, en remplacement de Jeanelle d'Entremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

11.3. MISE À JOUR – PROJET DE LOI DU CSAP

Le directeur général souligne que le projet de loi du CSAP a déjà passé par la première lecture, les débats en deuxième lecture, le comité des modifications des lois, ainsi que le comité plénier des crédits.

La prochaine étape sera l'adoption en troisième lecture suivie de la sanction royale. Il explique que nous n'avons pas encore les dates où ses prochaines étapes auront lieu.

Il précise que le CSAP sera consulté au sujet des règlements ministériels avant la proclamation de la loi.

Les membres posent des questions concernant les votes des ayants droit durant les élections scolaires. Un suivi sera fait à ce sujet.

12. REMISE DU PRIX DE RECONNAISSANCE DU CSAP DÉCERNÉ À GLENDA DOUCET-BOUDREAU

À 12 h 45, le Conseil décerne le Prix de reconnaissance du CSAP à Glenda Doucet-Boudreau en présence de sa famille, ses amis, et ses collègues pour son dévouement à l'éducation en français de la Nouvelle-Écosse.

Mme Doucet-Boudreau s'est distinguée de façon exceptionnelle et exemplaire à l'avancement, le rayonnement, et la pérennité de l'éducation en français non seulement dans la région de Clare; mais dans la province en entier. Le CSAP lui en est très reconnaissant.

13. RAPPORTS D'ACTIVITÉS

13.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le rapport est déposé.

13.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général souligne quelques points de son rapport. Un membre demande qu'il y ait une conversation au sujet des Jeux de l'Acadie. Le directeur général confirme qu'une conversation profonde sera nécessaire à une réunion future pour discuter des journées pédagogiques du CSAP et les Jeux de l'Acadie.

13.2.1. Objectifs 2023-2024 du directeur général

La présentation et adoption des objectifs du directeur général seront en décembre 2023.

13.3. RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE

Le rapport est déposé.

13.4. RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE AU CONSEIL PROVINCIAL DES MEMBRES (FANE) (Retiré du bloc)

Un membre exprime être déçu qu'il n'y eût personne de la haute gestion et du Conseil pour représenter le CSAP à « Équipe Acadie » organisé par la FANE.

Il est précisé que cette année, la FANE a changé l'organisation de ses rencontres / événements. Ce qui faisait auparavant partie de l'AGA de la FANE est maintenant répandu sur différents jours. De plus, la secrétaire corporative ne reçoit aucunement les communications de la FANE en raison qu'ils envoient seulement leur communication directement aux présidences et directions générales. Ceci crée un bris important dans l'organisation et la participation du CSAP aux événements de la FANE.

Une lettre provenant de la présidente sera envoyée à la FANE demandant d'inclure la secrétaire corporative à leur liste de diffusion.

14. MISE À JOUR – NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE

Le directeur général donne une mise à jour concernant le prochain plan stratégique. Il explique que le Conseil est rendu à la dernière phase de mise en page. Il demande que les membres repassent une autre fois le contenu pour donner leur rétroaction.

Il souligne que la vision et la mission du CSAP ne changent pas et qu'il manque un message de la présidente.

Les membres recevront prochainement par courriel la dernière version ébauche du nouveau plan stratégique et seront invités à soumettre des commentaires, le cas échéant. Le directeur général prendra les commentaires reçus pour rédiger la dernière version qui sera présentée au Conseil à la réunion de décembre 2023 pour adoption.

15. AVIS DE MOTIONS

Joeleen Larade fait un avis de motion pour une réunion future du Conseil concernant que le CSAP étudie l'accès des ayants droit dans les écoles d'immersions pour voir quels sont les droits des ayants droit et le rôle des écoles d'immersions.

Blair Samson fait un avis de motion pour une réunion future du Conseil concernant l'élaboration d'un plan avec la municipalité de Richmond au sujet du chemin et stationnement à l'École Beau-Port.

Blair Samson fait un avis de motion pour une réunion future du Conseil concernant les rapports du huis clos et les descriptions des items discutés.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES

Les membres font des commentaires et posent des questions qui portent sur les sujets suivants :

- Félicitation à la nouvelle présidente et remerciement au président sortant;
- La construction identitaire et le leadership pédagogique;
- Une mise à jour concernant la demande du CSAP pour une école urbaine sur la péninsule.

17. COMITÉ À HUIS CLOS

Philippe Haché, appuyé par Rachelle LeBlanc, propose que le Conseil se réunisse à huis clos. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

18. FIN DU COMITÉ À HUIS CLOS

Blair Samson, appuyé par Marcel LeFort, propose de mettre fin au huis clos et de retourner en assemblée régulière. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

19. RAPPORT DU COMITÉ À HUIS CLOS

Le vice-président indique que le Conseil a reçu de l'information sur le cas confidentiel 2023-14, le cas de personnel 2023-04P, le rapport des recommandations des ressources humaines du 13 septembre au 24 octobre 2023, ainsi que le rapport de suspensions.

20. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

La prochaine réunion régulière est prévue le 9 décembre 2023 au Bureau de Dartmouth.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 16 h 20, les points à l'ordre du jour ayant été traités, Marc Pinet propose de lever la séance.

Diane Racette, présidente

Audrée-Maude Goud, secrétaire corporative